

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES - U5

SESSION 2022

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé

Tout autre matériel est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 1/10

La notion de personne sans domicile fait l'objet de définitions diverses. La classification européenne ETHOS distingue quatre grandes formes d'exclusion liée au logement, de nature transitoire, permanente ou chronique : sans-abri, sans logement, en logement précaire et en logement inadéquat. Le concept de personne ou de ménage « sans-domicile », utilisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), couvre pour l'essentiel des situations de personnes qui sont soit sans-abri, c'est-à-dire à la rue, soit qui bénéficient d'un dispositif d'hébergement provisoire, qui ne constitue pas pour autant leur logement en propre.

Source : Cour des comptes, Rapport public annuel 2021 – Tome I
Disponible sur <https://www.ccomptes.fr/>, consulté le 09 nov. 2021

Question 1

Caractériser les publics sans domicile et les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien.

Montrer comment les politiques sociales de l'hébergement tentent d'apporter des réponses à ces publics.

Question 2

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'association Hospitalité Pour les Femmes (HPF) accueille, héberge et accompagne en majorité des femmes seules en situation de vulnérabilité.

Analyser l'intérêt du partenariat conduit par ce CHRS pour accompagner les femmes dans leur parcours d'insertion.

L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

C.4.1 - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle ;

C.4.2 - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles.

BARÈME

Question 1 : 12 pts

Question 2 : 6 pts

Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition : 2 points

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 2/10

ANNEXES

ANNEXE 1 : Près de 300 000 personnes sans domicile en France

Source : *Fondation Abbé Pierre*, Près de 300 000 personnes sans domicile en France, 16 novembre 2020

Disponible sur <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 2 : Pourquoi devient-on sans domicile ?

Source : Pourquoi devient-on SDF ?, 6 avril 2017, *Centre d'observation de la société*

Disponible sur <http://www.observationsociete.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 3 : Hébergement des personnes en difficulté sociale

Source : Emmanuel PLIQUET, Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012, DREES, *Etudes et Résultats* n°1102, février 2019

Disponible sur <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/> (consulté le 09 décembre 2021)

ANNEXE 4 : Des personnes sans domicile très fragilisées par la rue

Source : Marie-Hélène Boidin Dubrule et Stéphane Junique, Les personnes vivant dans la rue : L'urgence d'agir, 12 décembre 2018, *Journal officiel, Les avis du Conseil économique, social et environnemental*

Disponible sur <https://www.lecese.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 5 : Aggravation de la situation des personnes sans domicile du fait de la crise sanitaire

Source : *Fondation Abbé Pierre*, 26ème rapport sur l'état du mal logement en France en 2021, 3 février 2021

Disponible sur : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 6 : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'association HPF (Hospitalité Pour Les Femmes), Marseille

Source : *L'association HPF*, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale : les partenaires

Disponible sur <https://www.hpf.asso.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 7 : Coopération dans le cadre de l'accueil des personnes au CHRS

Source : Rapport d'activité 2019, *Association Hospitalité Pour les Femmes-HPF*, 1^{er} septembre 2020

Disponible sur <https://hpf.asso.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 3/10

ANNEXE 1 : Près de 300 000 personnes sans domicile en France

Selon les estimations de la Fondation, le nombre de personnes sans domicile a doublé depuis 2012. Alors que la dernière enquête officielle de l'Insee datée de 2012 recensait 143 000 personnes sans domicile, la Fondation a travaillé à une estimation actualisée de ce chiffre [...]. En reprenant les catégories identifiées par l'Insee, elle a ainsi comptabilisé 185 000 personnes vivant en centres d'hébergement, 100 000 dans des lieux d'accueil pour demandeurs d'asile, 16 000 dans les bidonvilles et 27 000 personnes sans abri (lors du recensement de la population 2016) [...]. Si les personnes sans domicile sont souvent des hommes seuls, avec une forte proportion d'étrangers, comme le mentionnait déjà l'enquête de 2012, la part des femmes et des familles ne cesse d'augmenter. [...] C'est pourquoi la Fondation demande plus de moyens et d'ambitions pour une vraie politique du « Logement d'abord », et notamment la construction a minima de 150 000 logements sociaux par an, pour sortir ces centaines de milliers de personnes de la rue et de l'hébergement d'urgence. Elle demande également depuis plusieurs semaines la mise en place d'un fonds d'indemnisation des loyers et des charges afin d'éviter la bombe à retardement des expulsions locatives dans les prochains mois et les prochaines années.

Source : *Fondation Abbé Pierre*, Près de 300 000 personnes sans domicile en France, 16 novembre 2020
Disponible sur <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 2 : Pourquoi devient-on sans domicile ?

Très souvent, les sans-domicile ne perdent pas leur logement, ils n'en ont jamais eu : 43 % des sans-domicile recensés [en France] par l'Insee en 2012 déclarent ne jamais avoir occupé de logement indépendant. Parmi ceux qui n'ont jamais eu de logement, 60 % ont moins de trente ans. Une fraction de la jeunesse française quitte le domicile familial pour la rue ou un hébergement très précaire. L'absence de minimum social – il faut avoir 25 ans pour toucher le RSA sauf rare exception – est l'une des raisons qui pousse ces jeunes à la rue. [...] Les trois quarts des sans domicile sont au chômage (37 %) ou inactifs (37 %). Ce qui signifie inversement qu'un quart, soit 25 000 personnes si on applique cette proportion à l'ensemble des sans-domicile adultes, ont un emploi mais pas de logement.

Selon l'Insee, 86 % des sans-domicile ont vécu dans leur enfance au moins un événement douloureux lié à leur environnement familial. La moitié, une maladie, le décès de leurs parents ou d'un proche ou un accident grave, contre 16 % dans l'ensemble de la population. Un quart des sans-domicile nés en France ont été placés dans une institution, en foyer ou en famille d'accueil dans leur enfance. Les deux tiers de ces derniers ont subi des violences ou des mauvais traitements, contre 2 % pour l'ensemble de la population. [...] Le passé familial n'explique pas tout. Même s'ils peuvent avoir connu des difficultés dans l'enfance, comme de nombreux enfants, les trois quarts n'ont jamais été « placés » et ont vécu avec leurs parents. Les causes qui conduisent à devenir sans-domicile peuvent être entremêlées, des difficultés d'emploi se cumulant et agissant sur les ruptures familiales ou de santé, ce qui peut rendre d'ailleurs plus difficile de sortir du cercle vicieux de cette situation.

Le milieu social joue un grand rôle dans le risque de se retrouver à la rue : contrairement à une idée reçue, tout le monde n'a pas le même risque de se retrouver SDF. Enfin, une partie des sans-domicile sont des étrangers sans papiers, parfois présents en France depuis

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 4/10

plusieurs années, qui pourraient occuper un logement et payer un loyer si on leur accordait le droit au travail. [...]

Sans domicile fixe : les raisons de la perte du logement (%)

N'a jamais occupé son logement	43
A perdu son logement	57
Motifs de la perte de logement	
Familiaux (séparation, décès, etc.) mais pas financiers	35
Financiers (licenciement, expulsion, etc.) mais pas familiaux	30
Familiaux et financiers	5
Mobilité géographiques hors motifs familiaux et financiers	11
Autres (hospitalisation, incarcération, etc.)	19

Source : Insee, données 2012. Sans domicile fixe francophones des villes d'au moins 20 000 habitants

Source : Pourquoi devient-on SDF ?, 6 avril 2017, *Centre d'observation de la société*, Disponible sur <http://www.observationsociete.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 3 : Hébergement des personnes en difficulté sociale

Fin 2016, 140 400 places d'hébergement sont proposées aux adultes et familles en difficulté sociale. Ce nombre est en augmentation de 39 % par rapport à fin 2012. La hausse est encore plus forte dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (+63 %). Dans un contexte où les besoins de mise à l'abri sont toujours plus élevés, le taux d'occupation global s'élève à 94 % en 2016. Environ 60 % des adultes hébergés, hors places d'urgence, sont des hommes, pour l'essentiel seuls et sans enfant. Les femmes adultes accueillies sont, elles, le plus souvent accompagnées d'enfants. Les mineurs représentent 30 % des effectifs. Enfin, les non-ressortissants de l'Union européenne sont 60 %, dont la moitié ont le statut de demandeur d'asile. 14 % des adultes hébergés ont une activité professionnelle, 26 % sont au chômage et 41 % dans l'impossibilité médicale ou administrative de travailler. Un quart perçoit le revenu de solidarité active (RSA), 14 % une allocation liée à un handicap ou une invalidité. 15 % des adultes hébergés n'ont aucun revenu : ni allocation, ni RSA, ni prime d'activité, ni revenu du travail ou de stage. [...]

Dans l'ensemble, hors places d'urgence, 23 % des adultes sont hébergés principalement parce qu'ils sortent d'une autre structure d'hébergement et 9 % parce qu'ils sortent d'autres institutions (prisons, services psychiatriques, etc.). [...] 12 % des adultes sont principalement accueillis afin de les sortir de la rue. Ils sont pris en charge essentiellement en CHRS (17 % des admissions) et dans les autres centres d'accueil (23). [...] Les problèmes familiaux sont un motif plus fréquent d'admission dans les établissements. Dans l'ensemble, 12 % des adultes ont été admis principalement en raison d'une rupture familiale ou conjugale, ou de violence conjugale. [...] Enfin, un quart des adultes hébergés ont été admis principalement en raison de leur arrivée sur le territoire français

Source : Emmanuel Pliquet, Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012, DREES, *Etudes et Résultats* n°1102, février 2019, Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/> (consulté le 09 décembre 2021)

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 5/10

ANNEXE 4 : Des personnes sans domicile très fragilisées par la rue

[...] La vie dans la rue est une épreuve aussi bien physique que psychologique. Il est ainsi communément admis qu'il faut trois jours pour se remettre d'une nuit dans la rue. Nombreux ont été les témoignages pour dire que la rue « casse », « abîme » durablement en raison de l'insécurité, des maladies, des addictions, de la forte chaleur ou du froid extrême. Ce sont autant d'épreuves à surmonter, notamment pour les femmes qui sont dans une situation particulière de vulnérabilité. Il convient également de mentionner les violences physiques que subissent les personnes vivant dans la rue (vol, agressions...). Les femmes sont davantage touchées à travers de nombreux viols – souvent répétés – dans leur parcours. [...] Les personnes vivant dans la rue souffrent de troubles psychologiques. Le psychiatre Alain Mercuel, lors de son audition, indiquait évaluer le nombre de personnes sans-domicile en France à 300 000 dont environ 1/3 souffriraient de troubles psychiatriques sévères. Les chiffres sont encore plus alarmants pour les jeunes sans domicile de 18 à 25 ans : 40% d'entre elles ou eux souffrent de troubles psychiatriques, 17% de psychoses.

Les personnes sans-domicile vivent beaucoup moins longtemps que celles qui ont un toit assuré. « Le collectif des morts de la rue », là où il existe, s'est donné pour mission de faire savoir que vivre à la rue mène à une mort prématurée. En 2017, le collectif a ainsi compté le décès de 511 personnes sans-domicile et 81 anciennement sans-domicile dans les seuls 57 départements de métropole recensés. Il s'agit d'hommes, à 91 %. Le collectif rappelle que selon les résultats d'une étude conduite en 2013 avec le CépiDc (Centre d'Epidémiologie sur les causes médicales de décès), ce chiffre pourrait en réalité être 5 à 6 fois plus élevé.

L'âge moyen des décès est de 50,5 ans pour les personnes en situation de rue et 55,5 ans pour les personnes hébergées. 57% des décès ont eu lieu sur la voie publique. 27% des décès de personnes « en situation de rue » ont une cause externe : accident, suicide ou homicide. Ces chiffres sont à comparer avec ceux de l'espérance de vie à la naissance dans notre pays: 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes en 2017. [...]

Source : Marie-Hélène Boidin Dubrulle et Stéphane Junique,
Les personnes vivant dans la rue : L'urgence d'agir, 12 décembre 2018, Journal officiel,
Les avis du Conseil économique, social et environnemental.
Disponible sur <https://www.lecese.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 5 : Aggravation de la situation des personnes sans domicile du fait de la crise sanitaire

La crise sanitaire, notamment au cours des périodes de confinement, a contribué à une aggravation de la situation des personnes sans domicile vivant à la rue, dans des squats ou campements, hébergés chez des tiers ou dans des structures d'urgence. Dès le début du premier confinement, la situation des personnes sans domicile a basculé. Avec la restriction du nombre de maraudes et la fermeture d'un certain nombre de lieux qu'elles fréquentent habituellement, qu'ils soient publics (accueils de jour, médiathèques, bains douches...) ou privés (centres commerciaux, fast-foods, cafés...), elles se sont retrouvées dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins de première nécessité. Leur accès à l'alimentation, à l'eau, à l'hygiène, à un lieu permettant de se poser, a ainsi été fortement restreint. Ces mêmes difficultés se retrouvent pour les personnes vivant en bidonvilles ou dans des campements. Et

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 6/10

au total la majorité a subi, de nombreux mois, des conditions de vie totalement inadaptées à une crise sanitaire sévère.

Le confinement a aussi renforcé l'isolement et la solitude de personnes privées de leurs repères, de leurs ressources et occupations habituelles, parfois amenées à se cacher pour échapper aux contrôles, moins protégées du risque sanitaire et moins informées avec l'affaiblissement de leurs liens avec les structures d'aide. [...] Au-delà de son effet aggravant, la crise sanitaire a aussi révélé l'extrême fragilité du système de survie dans lequel se trouvent les personnes privées de domicile. Le confinement, surtout à ses débuts, a été marqué par le retour de la faim, certaines personnes ayant parfois attendu deux ou trois jours avant de pouvoir se nourrir.

De même, la crise a mis en évidence l'instabilité de l'hébergement chez des tiers qui tient pourtant une place importante dans la gamme des solutions auxquelles recourent les personnes privées de domicile personnel. En réduisant le nombre de points d'accueil et d'accès à des services de base, ouverts, ainsi que la possibilité d'accéder à un référent social, la crise a souligné l'importance des échanges qui se déploient à travers l'accès à un conseil, ou à un service. La perte du lien occasionnée a été à l'origine d'un renforcement des difficultés psychologiques rencontrées par de très nombreuses personnes privées de domicile personnel (renforcement du sentiment de solitude, privation du cadre de vie habituel, absence de lien avec les associations ou services habituellement fréquentés). [...]

Plus de 20 000 places d'hébergement supplémentaires ont ainsi été ouvertes durant le confinement, dont 11 000 à l'hôtel. Mais les hébergements supplémentaires se sont révélés insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins. [...] Parmi les personnes ayant obtenu un hébergement, beaucoup ont été contraintes de cohabiter avec un ou plusieurs inconnus dans des espaces restreints, tels qu'une chambre d'hôtel, sans avoir été préalablement testés, de quitter leur quartier et de perdre leurs repères avec ce que cela implique (perte de leurs connaissances et de ressources). [...]

Certains ont ainsi refusé une solution d'hébergement ou l'ont quitté après quelques jours ou semaines. [...] Les personnes vivant en résidences sociales, en foyers ou en centres d'hébergement, celles qui ont été confinées dans leur habitat indigne, vétuste et dangereux, parfois surpeuplé, ont vu leurs conditions de vie se dégrader fortement. Contraintes de partager leur chambre à deux ou trois, voire plus, sans que des tests de dépistage aient été réalisés au préalable, dans des structures où les cuisines, douches ou sanitaires sont collectifs (Foyers de travailleurs migrants, centres d'hébergement, certains hôtels...), la majorité des personnes sans domicile ont vécu cette période dans des conditions de vie inadaptées à la situation sanitaire. [...]

Source : *Fondation Abbé Pierre*,
26ème rapport sur l'état du mal logement en France en 2021, 3 février 2021
Disponible sur <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 7/10

ANNEXE 6 : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'association HPF (Hospitalité Pour Les Femmes), Marseille

HPF est une Association fondée en 1885 et reconnue d'utilité publique le 18/11/1889. Créativité, dynamisme, adaptation, sont les valeurs essentielles qui, depuis son institution, animent ses membres et caractérisent ses actions. Créée à l'origine pour répondre à une nécessité urgente d'accueil et d'hébergement d'une population de femmes démunies, elle a évolué au fil des années pour mieux répondre aux besoins du moment. [...]

Les missions :

La finalité du CHRS d'HPF est d'accueillir sans condition, et d'accompagner les personnes jusqu'à une solution qu'elles trouveront plus adaptée à leur situation, en tenant compte de leurs difficultés mais aussi leurs ressources personnelles et en favorisant le développement de leurs propres compétences.

Les partenaires :

Le CHRS HPF a développé un réseau partenarial important, aujourd'hui indispensable pour travailler avec des personnes en grande précarité, en lien étroit avec l'ensemble des structures relevant du champ médico-social, de l'accès aux droits, de l'hébergement. Le CHRS est partie prenante dans le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), participant régulièrement aux commissions, et à différents temps de travail d'échange et de partenariat avec les autres établissements. Le CHRS participe également à une expérimentation « Logement d'abord », sur l'Accès Direct au Logement dans le cadre d'un partenariat avec le SIAO et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale¹.

Certains partenariats ont fait l'objet d'une convention :

- La CAF avec le maintien de la mise à disposition d'un agent 1 fois par semaine et un accès à CAFPRO².
- La CPAM : pour faciliter l'accès aux droits des personnes accompagnées.
- Le Conseil Départemental en qualité d'organisme instructeur du Revenu de Solidarité Active et du Contrat d'Engagement Réciproque.

Des actions d'information collective sont assurées en collaboration avec le Planning Familial, le Centre de Planification et de Consultation sur différents thèmes.

Le développement de l'accès à la culture est au cœur des préoccupations du CHRS. De nombreuses actions sont animées par des travailleurs sociaux : atelier couture, logement, express-yourself, etc. Ces activités ont pour but la mise en valeur des potentiels des personnes mais surtout la création de liens pour des personnes souvent très isolées. Des sorties sont organisées : piscine, promenades urbaines ou en campagne, musées, expositions, sites culturels... L'opéra, La Criée, le Grand Théâtre de Provence, les partenaires des festivals d'Orange, d'Avignon et de la Roque d'Anthéron, permettent aux personnes de découvrir des lieux culturels prestigieux et de sortir de leur quotidien grâce à la musique, aux arts et à la culture.

¹ La DDCS est devenue la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités en avril 2021.

² CAFPRO : Ce service professionnel est destiné aux partenaires de la CAF. Son accès est réservé aux personnes habilitées.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 8/10

Des conventions partenariales avec d'autres associations permettent aussi de diversifier les propositions faites aux personnes hébergées en internat, mais aussi en appartement relais, ou en Accès Direct au Logement.

Source : *L'association HPF*, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale : les partenaires, Disponible sur <https://www.hpf.asso.fr/> (consulté le 09 novembre 2021)

ANNEXE 7 : Coopération dans le cadre de l'accueil des personnes au CHRS

1. Coopération avec le SIAO

L'association HPF participe activement à la construction d'un véritable service public de l'Hébergement et du Logement, au travers du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) à travers une participation aux Assemblées générales et Comité de pilotage SIAO.

2. CHRS : Suivi expérimentation accès direct au logement d'abord

Le CHRS est resté présent, proposant et actif dans l'expérimentation ADL en partenariat avec le SIAO, la DDCS³ et les autres associations participantes. Cependant seuls 2 ménages supplémentaires ont pu faire l'objet d'un accompagnement, par manque de logement disponible.

Une des exigences de ce travail partenarial est la mise en œuvre des valeurs fortes de l'Association sans mettre à mal la continuité et le développement du dispositif CHRS. [...]

3. Le 115

Dans chaque département, le 115 permet d'accéder à une permanence d'accueil téléphonique chargée de répondre aux situations d'urgence sociale. Dans le cadre de ce dispositif une place sur le CHRS est dédiée. En plus de cette place, le CHRS met à disposition du 115 les places restées vacantes de l'établissement notamment à la suite de départs programmés des personnes tels que des hospitalisations. En 2019, 81 personnes, femmes seules, ont été accueillies via le dispositif 115 pour une durée de 1 jour à 1 mois. Jusqu'à 2 mois pour des personnes très vulnérables, comme femmes enceintes ou victimes de violences conjugales.

4. Le Conseil Départemental

Conventionnement avec le Conseil Départemental pour l'accueil en urgence de femmes en situation de grossesse : cette convention mise en œuvre à partir de septembre 2019 nous permet d'accueillir 5 femmes enceintes en situation de rupture d'hébergement. Le travail d'accompagnement est basé sur la coopération et la répartition des tâches avec la MDS (Maison Départementale des Solidarités) qui a orienté et effectué le suivi de la personne.

Les objectifs sont :

- L'ouverture ou le maintien des droits.
- La mise en place ou la poursuite du suivi médical, et de grossesse.
- La recherche d'une solution d'hébergement ou de logement après HPF.

En 2019 le Conseil départemental a orienté 9 femmes enceintes.

- 7 se sont présentées et ont été accueillies en urgence par le CHRS.
- 1 n'a pu mener sa grossesse à terme.

³ La DDCS est devenue la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités en avril 2021.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 9/10

- 2 ont quitté l'établissement pour une solution personnelle avant d'accoucher.
- 4 sont parties d'HPF pour accoucher.

La moyenne d'hébergement est de 57 jours.

5. La CPAM

Depuis plusieurs années déjà, la CPAM nous accompagne dans notre mission d'accès et de maintien des droits à la santé et à la couverture médicale des personnes que nous accompagnons. D'une part, un rendez-vous dédié chaque semaine nous permet de déposer des dossiers qui seront traités dans les plus brefs délais. D'autre part, un dispositif de formation continu nous permet d'accéder à une formation de base ou de perfectionnement, pour être sans cesse informés et réactifs aux évolutions de la loi, et être le plus performants possibles sur la complétude des dossiers et leur efficacité. Cette convention comprend toujours l'élargissement du périmètre à celui de « renoncement aux soins ». Dans le cas où nous rencontrons une personne qui refuse d'accéder aux soins pour n'importe quelle raison, nous pouvons faire appel à la CPAM qui va tout mettre en œuvre, via notre intermédiaire, pour initier ou ramener la personne vers un parcours de soins. En 2019, 80 dossiers ont été déposés, 50 démarches ont été effectuées (complétude de dossier, demande d'attestation, etc.).

6. Conventonnement avec Loger Marseille Jeunes

L'association Loger Marseille Jeunes a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et économique de personnes en difficulté et, notamment, des jeunes de 18 à 30 ans en mettant à leur disposition des logements rénovés et entretenus. Elle est agréée par l'Etat en tant que « maître d'ouvrage d'insertion » pour la rénovation et la production de logements sociaux à destination des personnes en difficulté. Depuis plus de 10 ans, Loger Marseille Jeunes s'appuie sur des partenaires tels que HPF pour assurer l'accompagnement global et personnalisé de ces personnes dans les logements. Chaque année nous procédons ensemble à une commission sociale ayant pour but de donner une lisibilité du parcours des personnes logées par Loger Marseille Jeunes et de leur sortie.

En 2019, HPF avait en sous-traitance 7 logements. [...] Sur 13 ménages :

- 4 ont été relogés en logement autonome.
- 1 en résidence sociale.
- 1 est parti en famille à la suite d'une exclusion.
- 7 sont présents sur HPF.

7. Autres formes de conventonnement

Le CHRS a effectué en 2019 dans le cadre du RSA, 15 contrats d'Engagement Réciproque. Cet outil permet de formaliser des objectifs en lien avec le contrat de séjour de la personne, signé à HPF. Il donne un cadre plus large aux actions à réaliser, et un sens supplémentaire au travail d'accompagnement en interne qui pourra être poursuivi à la sortie de la personne du CHRS [...]

Source : Rapport d'activité 2019, *Association Hospitalité Pour les Femmes-HPF*, 1^{er} septembre 2020, Disponible sur <https://hpf.asso.fr/images/pdf/> (consulté le 09 novembre 2021)

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2022
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : 22ESE5CPS	Page : 10/10